



Contexte général

Alors que nous sommes toujours plongés dans la crise sanitaire (3000 classes fermées depuis la rentrée, situation préoccupante dans les territoires d'outre-mer...), le gouvernement d'E. Macron relance sa politique libérale dont les effets désastreux, notamment en matière de services publics, ont été patents pendant les deux ans qui viennent de s'écouler. L'annonce de l'application de la réforme de l'assurance chômage au 1^{er} octobre prochain, réforme qui va pénaliser les demandeurs.ses d'emploi et le retour de la réforme des retraites, même dans une version « réduite », ont de quoi nous inquiéter car ce sont des projets porteurs de régression sociale. Le Président de la République avait pourtant déclaré avoir tiré les leçons de la pandémie... En matière environnementale, alors que les phénomènes climatiques montrent l'urgence qu'il y a à agir, le gouvernement a renoncé à ses engagements et à toute ambition. La crise sanitaire a accentué la précarité qui touchait déjà nombre de citoyen.nes, notamment chez les jeunes.

Des solutions économiques, sociales et environnementales existent pourtant. Aux côtés des organisations syndicales, il nous faut, actif.ves, retraité.es et jeunes, nous mobiliser pour nos emplois, de meilleurs salaires, une avancée des droits et garanties collectives pour tou.tes les travailleurs.euses et une meilleure protection sociale le mardi 5 octobre par la grève et les manifestations.

Education Nationale

Au lieu de renforcer les services publics en leur donnant les moyens nécessaires pour assurer leurs missions et contribuer à la lutte contre les inégalités notamment territoriales que la politique menée par son gouvernement a accrues pendant son mandat, E. Macron reprend les vieilles recettes néo-libérales et annonce ainsi, à Marseille, une expérimentation particulièrement dangereuse du recrutement des enseignant.es par les directeur.trices d'école qui ouvrirait une brèche dans le fonctionnement du service public d'éducation en substituant aux mutations régies par des règles connues de tou.tes un recrutement sur profil, ouvrant la porte à l'opacité et au clientélisme que nous refuserons et combattons au sein de la FSU. Alors que la police marseillaise a obtenu 200 postes supplémentaires, quid des postes d'enseignant.es et de la réhabilitation des établissements délabrés ?

Le bilan des cinq années de JM Blanquer au Ministère de l'Education Nationale est accablant : de la loi de « l'Ecole de la confiance » qui a induit plus de pressions hiérarchiques et un management toujours plus autoritaire, à la gestion erratique et sans anticipation de la crise sanitaire, en passant par les réformes du lycée qui ont déstructuré ce dernier et entraîné une dégradation des conditions de travail et d'étude, l'échec est complet. Ces réformes prétendant lutter contre les inégalités ne font en réalité que les renforcer dans une logique de tri social. Il faut ajouter à cela le mépris constant des personnels : communication au grand public et non en direction des personnels, absence d'anticipation, flou complet sur les directives, retard de l'inspection sur les contenus et déni des réalités que les agents rencontrent au quotidien.

Grenelle de l'Education

A grand renfort de communication comme à l'accoutumée, Jean-Michel Blanquer, à défaut d'une loi de programmation pluriannuelle annoncée mais enterrée, a dévoilé cet été la 2^{ème} saison de son Grenelle. Pour mémoire, la 1^{ère} tranche de ce qu'il convient d'appeler simplement des primes d'attractivité (les primes n'étant pas des augmentations de salaire) n'avait concerné que 31% des personnels ! Cette deuxième saison dont les maigres effets devraient se faire sentir en février 2022 (un timing qui semble proche de certaines échéances) cumule pourtant les mêmes défauts que le précédent : beaucoup de sauce (communication) et peu de lapin (sommés éhontément insuffisantes). Désormais, ce modeste pécule mensuel allant de 57 € à 28,5€ net (2^{ème} au 9^{ème} échelon) va concerner non plus 31 mais 58% de la profession, titulaires et contractuel.les. Il est intéressant de préciser que ces scénarii supplémentaires élargissant le nombre de collègues concerné.es ont été ajoutés, et finalement retenus, du fait de l'action de la FSU en groupes de travail. Cependant, ces primes dégressives lissent les premiers échelons, ce qui conduira à une absence presque complète d'augmentation de salaires sur les 18 premières années de la carrière.

De nombreux personnels restent encore sur la touche et devront se contenter, à partir de janvier 2022 (sans doute

encore un hasard du calendrier), des 15€ mensuels de prise en charge de la part mutuelle, là où l'obligation pour les salarié.es du privé est de 50% de prise en charge par l'employeur. Encore faudra-t-il que les personnels la réclament en renvoyant un justificatif pour attester de leur mutuelle ! Il n'y a rien d'historique permettant de compenser le déclassement salarial de nos professions. Seuls le dégel du point d'indice et la refonte de nos grilles indiciaires le permettront : c'est par la lutte qu'il nous faudra les arracher ! L'action est d'autant plus nécessaire que le « chasseur » veut en plus profiter de l'occasion pour "redéfinir nos métiers". A ce titre, les conclusions des GT "esprit d'équipe" ou "personnalisation", ainsi que les feuilles de route RH publiées dans toutes les académies en mai dernier à la suite des conclusions du Grenelle saison 1, sont très inquiétantes. Elles contiennent, en lien avec la Loi de Transformation de la Fonction Publique, tous les ingrédients de la transformation libérale de l'école chère à Blanquer : déréglementation, caporalisation, précarisation.

Une rentrée sans moyens !

Vies scolaires

Les vies scolaires, dont les moyens étaient insuffisants avant la pandémie, ne disposent pas, à cette rentrée, des moyens nécessaires pour assurer leurs missions auprès des élèves, dont les besoins sont importants après deux années de crise sanitaire. Il n'y a eu aucune création de postes de CPE, les nouveaux besoins étant assurés par redéploiement. Les AED sont en nombre insuffisant. La charge de travail ne diminue pourtant pas, certains personnels pouvant être sollicités pour la campagne de vaccination dans certains établissements.

Collèges

Le collège semble être le grand oublié de cette rentrée 2021. Pas de moyens supplémentaires prévus (si ce n'est, justement, en heures supplémentaires, alors que l'augmentation de la charge de travail des personnels dégrade le service rendu aux élèves et aux familles), de nombreuses classes sans profs, des effectifs qui explosent bien souvent... mais il va pourtant falloir faire plus, tout en gérant les effets de la crise sanitaire dans la scolarité des élèves. Aucun aménagement des programmes en ligne de mire, aucune remise à plat du DNB : c'est comme si les deux années qui viennent de s'écouler n'avaient pas existé. Pas de moyens supplémentaires prévus mais le ministère annonce développer le dispositif « Devoirs faits » qui pourra être imposé aux élèves de Sixième en difficulté (alors qu'il n'est plus à démontrer que le traitement de la difficulté scolaire ne peut se faire efficacement que dans la classe, en lien avec les apprentissages), ainsi que les e-devoirs faits avec des étudiant.es rémunérés 15,99 € de l'heure. Les certifications Ev@lang (test de positionnement en anglais) et PIX (évaluation des compétences numériques) deviennent aussi obligatoires en Troisième et viennent s'ajouter aux nombreux dispositifs qui s'accumulent et font perdre le sens des apprentissages dans la classe (et du métier aux enseignant.es). Par ailleurs, la nouvelle option LCA en Sixième, destinée prioritairement aux élèves de REP et REP+, est expérimentée à la rentrée mais sans moyen spécifique : elle est prise sur « la marge » et sera financée au détriment des autres enseignements. Enfin, les évaluations nationales (maths et français) en Sixième sont reconduites, sans que les résultats soient réellement exploités et que des moyens de remédiation soient trouvés, puisque l'accompagnement personnel n'est pas financé. Les effectifs en ULIS passent eux presque partout de 12 à 14 élèves sans les moyens qui vont avec.

Bref, des dispositifs qui dégradent les conditions de travail et d'études et des effets d'annonce qui ne leurrent pas les professionnels sur le terrain, en prise avec des classes surchargées, des élèves aux besoins multiples qu'il faut inclure coûte que coûte, et des évaluations nationales chronophages à l'intérêt pédagogique discutable. Le collège a besoin de respirer : il faut des moyens supplémentaires et redonner du sens à nos métiers.

Lycées

La rentrée dans les lycées, outre les effets délétères de la réforme qui s'ancrent dans la durée (effectifs, éclatement des groupes classes, affaiblissement des options, suppressions de postes...), est surtout marquée par la publication au cours de l'été de trois séries de textes aux conséquences qui peuvent être localement désastreuses :

- le « moins pire », le BO du 27 juillet présente des allègements de programmes de Spécialité de Terminale, réclamés par le SNES-FSU depuis des mois. Ils ne s'appliquent cependant qu'à l'épreuve "finale" de mars et ne "dessaient" au final que peu le carcan des programmations intenable. Leur parution en milieu d'été est une nouvelle preuve du mépris

du ministère ;

- pour palier l'éclatement total des groupes classes en cycle terminal, le MEN a créé le "Professeur référent d'un groupe d'élève" (PRE). Prenant en charge l'équivalent d'une demi-classe, et indemnisé une demi ISOE part modulable, il peut se substituer au PP - à moyen constant dans les établissements, bien sûr - avec des missions élargies, sans résoudre les problématiques d'orientation et au risque de créer de nouvelles tensions dans les équipes pédagogiques ;
- le contrôle continu du Bac à hauteur de 40 % a été entériné par un triptyque décret/arrêté/note de service. Ceux-ci imposent l'élaboration, dans chaque établissement, d'un projet – local – d'évaluation du contrôle continu (PLE), qui plus est dans un délai extrêmement contraint directement par le Ministère, avant les vacances de Toussaint. Les pièges de ce nouveau Projet Local sont multiples, entre limitation importante de la liberté pédagogique, imposition de contraintes intenable, risques procéduriers de la part des familles... Les pressions sont déjà fortes de la part des directions pour s'engager sans tarder dans la production dudit PLE : des outils sont en cours d'élaboration par le SNES national, et la section académique reviendra très rapidement vers les S1 et les collègues de lycée, pour les aider à y résister et les conseiller au mieux.

AESH

Les élèves en situation de handicap ont été parmi ceux qui ont été les plus malmenés par les confinements et les conditions de scolarité sans ambition ces deux dernières années. Pour les AESH, la mise en place d'une grille à avancement automatique est une petite avancée à mettre au crédit des mobilisations depuis l'an dernier. Cependant ces mesures ne répondent toujours pas aux besoins des élèves (temps d'accompagnement incomplets, coordination, ...) ni aux objectifs qui restent urgents car les AESH sont toujours maintenus dans la précarité. Près de 93% sont des femmes travaillant sur des temps incomplets, (en moyenne aux alentours de 60%) et au SMIC ou peu au-dessus, soit 750€ nets mensuels. La réflexion sur l'amélioration de leurs conditions de travail (mises à mal par la création des PIAL plus d'élèves à accompagner, plus d'établissements, plus de trajets...) est au point mort. **Il faut donc poursuivre et amplifier la mobilisation, avec l'ensemble des personnels, le mardi 19 octobre, journée de grève et de mobilisation nationale intersyndicale.**

PSY-EN

Depuis de nombreuses années, les entrant.es dans l'académie sont de moins en moins nombreux.ses, ne permettant pas de couvrir les besoins dans les CIO et augmentant le recours à des contractuel.les. Fait surprenant en cette rentrée : de nombreux postes en CIO demeurent vacants et de nombreux établissements scolaires restent sans PSY-EN... Cette situation génère de lourdes difficultés pour les établissements concernés qui doivent gérer les situations d'élèves par eux-mêmes.

Entrée dans le métier et réforme des concours

En cette rentrée, ce sont ni plus, ni moins, que des "stagiaires" avec 6 statuts différents qui arrivent dans les établissements, du fait de la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignant.es imposée par Blanquer, contre toutes les organisations syndicales dont l'unanimité est suffisamment rare pour être soulignée :

- les stagiaires à mi-temps devant élèves et à mi-temps en formation, lauréat.es d'un concours ;
- les stagiaires à plein temps devant élèves, avec une con-formation rectorale en plus, elles et eux aussi lauréat.es d'un concours ;
- les AED pré-pro, censé.es prendre progressivement en charge des activités pédagogiques tout au long de leur parcours, tout en menant de front leurs études en licence, et, en master, leurs études et la préparation au concours ;
- les étudiant.es en master par ailleurs recruté.es comme enseignant.es contractuel.les, qui doivent en parallèle préparer le concours ;
- les étudiant.es en M2 issu.es des anciens masters MEEF mais qui n'ont pas eu le concours ancienne formule à l'issue de leur M1, qui doivent faire des stages filés (2 journées tout au long de l'année) dans les établissements ;
- les étudiant.es en M1 nouvelle formule, qui doivent faire des stages massés (4 périodes dans l'année) dans les établissements, dans la perspective de présenter le concours nouvelle version en M2 l'an prochain.

Ces collègues vont connaître une entrée dans le métier particulièrement dégradée, à plusieurs égards :

- du fait des multiples urgences contradictoires (préparer le concours, réussir en master, faire cours) auxquelles elles.ils

devront faire face ;

- du fait de la précarisation grandissante dans laquelle elles.ils sont placé.es : il faudra financer une année supplémentaire d'études avant de passer le concours, désormais repoussé en fin de M2, ce qui va obliger de nombreux-ses étudiant.es à accepter les contrats précaires proposés, au risque d'échouer au concours et au master ;

- de fait de la reprise en main de plus en plus manifeste de l'employeur sur la formation en aval (via des nouveaux concours prétendument plus professionnels, mais surtout centrés désormais sur la vérification de la conformité du-de la candidat.e avec les pratiques normées promues par l'institution) et en amont (par la confiscation de la formation pendant l'année de stage, qui ne sera plus assurée par les INSPE mais par les rectorats, et par le poids de plus en plus lourd des avis de l'employeur et de ses représentant.es dans le processus de titularisation).

Dans les INSPE, les conditions de travail se dégradent encore du fait de la baisse des moyens : comme dans les établissements du second degré, la charge de travail augmente compensée non par des recrutements mais par des heures complémentaires. La démocratie interne est extrêmement fragilisée, du fait de la composition des différents conseils de l'INSPE, aux mains des rectorats.

Pour toutes ces raisons, la présence syndicale autour des entrant.es dans le métier comme des personnels qui assurent leur formation, au sein des établissements comme dans les INSPE, est une nécessité. Il a commencé cet été, avec le suivi des affectations. Les S1 ont constitué à ce moment-là des ressources très importantes : elles.ils ont été les premiers contacts en établissement de nombreux-ses stagiaires nouvellement affecté.es, et qui ne parvenaient pas à joindre les chef.fes d'établissement. La section académique du SNES-FSU a assuré, avec les autres syndicats de la FSU concernés, un accueil syndical des stagiaires à la rentrée, et tient depuis chaque semaine, voire deux fois par semaine, des permanences syndicales sur les différents sites de l'INSPE (même s'il a fallu pour cela déjouer les tentatives d'entrave à l'exercice de ce droit syndical). Un stage syndical fédéral à destination des stagiaires, portant notamment sur les mutations, sera organisé à la mi-novembre.

Action

La section académique appelle à :

- à se mettre en grève et à participer aux manifestations le jeudi 23 septembre pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail ;
- prendre part, aux côtés des retraité.es, aux actions de l'intersyndicale unitaire du 1^{er} octobre ;
- à se mettre en grève et à participer aux manifestations le mardi 5 octobre avec l'ensemble des travailleurs.ses du secteur privé et public pour nos salaires, nos emplois, nos conditions de travail et d'étude,
- à poursuivre et amplifier la mobilisation le 19 octobre pour obtenir l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B, pour leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail, pour abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens, pour créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH, pour donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion, pour recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Texte voté à l'unanimité (29 votant.es)

Motion adoptée à l'unanimité

Le Conseil Syndical de Nantes dénonce la répression syndicale dont a été victime notre collègue enseignant à Rennes mobilisé contre la réforme du baccalauréat et qui a subi une mutation d'office pour des prétextes non justifiés.